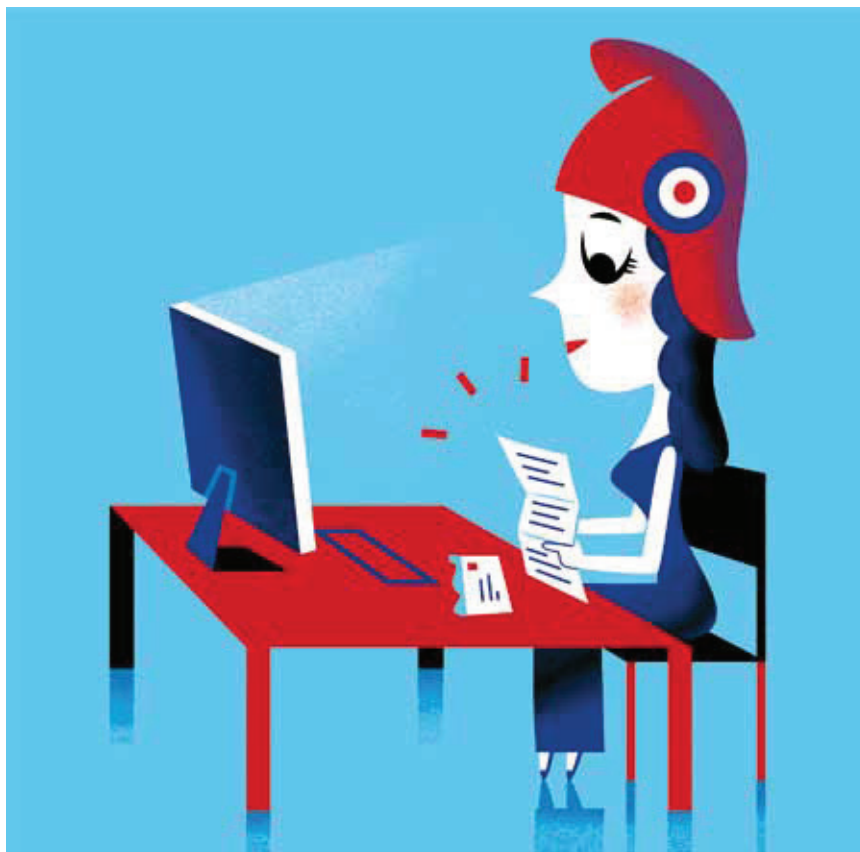


Amalgames : un courrier de l'Ordre et de l'ADF à Marisol Touraine

Nous publions ci-dessous un courrier cosigné du président du Conseil national de l'Ordre, Christian Couzinou, et des secrétaires généraux de l'ADF, Joël Trouillet et Jean-Patrick Druo.

« La quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental (INC4) du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), dont l'objectif est d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, s'est tenue du 27 juin au 2 juillet à Punta del Este, Uruguay. L'INC3 s'est réuni du 31 octobre au 4 novembre [2011] à Nairobi, Kenya. L'INC5 se tiendra à Genève, Suisse, en janvier 2013, pour clore les négociations sur le traité. Le texte sera ensuite présenté pour signature en 2013 lors d'une conférence diplomatique au Japon. L'Association dentaire française (ADF), avec ses 26 organisations membres, représente plus de 30 000 chirurgiens dentistes. L'ADF s'investit pleinement dans la santé



bucco-dentaire au service des patients.

Avec le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, au nom

de toute la profession, nous vous demandons, membres du gouvernement français, d'intervenir dans les négociations

en cours concernant un accord contraignant sur le mercure.

Une petite partie de ce projet a trait à l'amalgame

dentaire, un matériau de restauration dentaire nécessaire pour dispenser les soins les plus efficaces dans des situations cliniques spécifiques et dont la dangerosité n'a pas été prouvée (rapports du Scenihp et du Scher de mai 2008 – Comités scientifiques de la Commission européenne – et rapport de l'Afssaps de mai 2005).

Nous vous sollicitons pour vous opposer dans ces négociations à toute mesure visant à interdire ou limi-

ter l'utilisation de l'amalgame dentaire.

En adoptant une approche réfléchie et pondérée, la France contribuera à assurer des soins dentaires de qualité accessibles à tous et s'inscrira dans une campagne mondiale de lutte contre la maladie carieuse au service des populations les plus fragiles et des nations les plus démunies.

Des efforts nationaux visant à prévenir les pathologies dentaires avec une politique de prévention efficace doivent être dé-

veloppés. En parallèle, la recherche de matériaux de substitution doit s'accélérer ; aujourd'hui, l'émergence d'alternatives performantes et mieux évaluées réduit la place de l'amalgame dentaire dans la stratégie thérapeutique, ce qui est confirmé par l'évolution du marché.

La gestion responsable des déchets d'amalgame, bien anticipée par la profession, se poursuivra dans le même temps.

En espérant que notre demande aura l'oreille

attentive de votre ministère, nous vous prions de croire, Madame la ministre, à notre profond respect.» ■

Christian Couzinou,
président du Conseil national,
Joël Trouillet
et **Jean-Patrick Druo**,
secrétaires généraux de l'ADF

NB. Copie de ce courrier a été adressé à Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, et Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

La position du ministère

Sollicitée au printemps 2012 par le député Rudy Salles (Alpes-Maritimes) dans le cadre des questions écrites au gouvernement, la secrétaire d'État à la Santé de l'époque, Nora Berra, produisait la réponse que nous publions ci-dessous. Jusqu'à preuve du contraire, c'est la position officielle de la France sur la question.

Question : M. Rudy Salles attire l'attention de M^{me} la secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, chargée de la Santé, sur les effets toxiques du mercure contenu dans les amalgames dentaires. Selon certaines revues médicales indépendantes, celui-ci libère dans l'organisme de faibles

quantités de mercure qui se concentrent dans les reins et le cerveau.

Or ce métal lourd est reconnu toxique à forte dose. Le doute subsiste sur le lien éventuel avec des affections rénales et neurodégénératives comme les maladies d'Alzheimer, de Parkinson ou la sclérose en plaques. Aux États-Unis, la Food and Drug Adminis-

tration (FDA) a lancé une enquête sur la toxicité des amalgames, ces derniers contenant « *du mercure qui pourrait avoir des effets neurotoxiques sur le système nerveux du fœtus et des enfants en croissance* ».

Aussi, il lui demande de quelles informations dispose son ministère sur cette question et quelles mesures elle prévoit de

mettre en place pour remédier à ces problèmes.

Réponse : Les amalgames à base de mercure, d'argent et d'étain sont utilisés pour le traitement des caries dentaires depuis plus de 150 ans et constituent un matériau d'obturation de bonne qualité, encore sans équivalent dans de nombreux cas, en particulier dans le trai-



»» tement de lésions carieuses multiples et étendues chez l'enfant, d'adolescent et l'adulte jeune. Malgré les très nombreux amalgames dentaires posés depuis des décennies, on ne connaît pas un seul cas avéré d'intoxication mercurielle d'un patient par les amalgames dont il est porteur. Les doses de mercure libérées dans l'organisme par les amalgames dentaires sont infimes et, en tout état de cause, très en deçà des seuils [à partir desquels] des effets toxiques pourraient être observés. Les rares pays qui ont restreint l'utilisation des amalgames dentaires l'ont d'ailleurs fait pour des raisons environnementales et non pas pour une supposée nocivité des amalgames sur la santé des personnes soignées.

AUCUN RISQUE AVÉRÉ, MAIS UNE VIGILANCE D'À-PROPOS

Aucune étude scientifique n'a pu démontrer des effets néfastes des obturations en amalgames sur l'état de santé général des patients et, en l'état actuel des connaissances, rien par conséquent ne permet d'affirmer que les amalgames dentaires présentent un risque sérieux pour la santé de la population. Ces éléments confirment un



rapport bénéfice-risque très favorable à l'emploi des amalgames dans le traitement de la carie dentaire.

En tout état de cause, les pouvoirs publics restent très vigilants sur ce sujet et ont mis en place en 2005, dans 15 régions, un réseau d'experts en toxicologie, pharmacologie et odontologie qui assure l'accueil, l'examen mul-

tidisciplinaire et la prise en charge des personnes souffrant de pathologies qu'elles attribuent aux amalgames dentaires.

À ce jour, aucun des troubles présentés par les personnes reçues dans ce cadre n'a pu être relié à la présence d'amalgames.

Par ailleurs et malgré l'absence d'élément nouveau dans ce dossier, l'Agence française pour la sécurité

sanitaire des produits de santé (Afssaps, [devenue l'ANSM, NDLR]) a entrepris une analyse des études scientifiques récentes afin de procéder, si nécessaire, à une actualisation de son rapport de 2005.

Enfin, une information plus complète sur ce sujet est disponible sur le site du ministère chargé de la Santé. ■